

commission du codex alimentarius

F



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

**CX/AMR 07/1/1
août 2007**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

*Première session
Séoul (République de Corée), 23-26 octobre 2007*

La session se tiendra à l'hôtel Imperial Palace, 248-7 Nonhyun-dong, Kangnamgu, Séoul,
République de Corée, du mardi 23 octobre 2007 à 9 heures au vendredi 26 octobre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 07/1/1
2.	Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex	CX/AMR 07/1/2
3.	Examen du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens	CX/AMR 07/1/3
4.	Examen de l'élaboration des Normes, Directives ou d'autres textes sur la résistance aux antimicrobiens (observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2006/38-AMR)	CX/AMR 07/1/4
5.	Autres questions	
6.	Date et lieu de la prochaine session	
7.	Adoption du rapport	

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :

www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (Cote du document : CX/AMR 07/1/1):

Conformément à l'Article VII du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour - Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex (Cote du document : CX/AMR 07/1/2):

Ce point inclut les questions renvoyées au Groupe spécial qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex, y compris le Comité exécutif, en cas de question.

Point 3 de l'ordre du jour - Examen du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (Cote du document : CX/AMR 07/1/3):

Le Groupe spécial est invité à prendre note des résultats des travaux accomplis et/ou qui devront être accomplis par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens

Point 4 de l'ordre du jour - Examen de l'élaboration des Normes, Directives ou d'autres textes sur la résistance aux antimicrobiens (Cote du document : CX/AMR 07/1/4; CL 2006/38-AMR):

Le document de travail CX/AMR 07/1/4 résume les observations soumis par les membres et les organisations internationales en réponse à la lettre circulaire CL 2006/38-AMR sur cette question. À sa première session, le Groupe spécial est invité à examiner :

- des nouvelles questions qui devront être étudiées par le Groupe spécial à ses sessions suivantes, ainsi que les priorités pour examiner ces questions ;
- les arrangements ou mécanismes visant à faciliter le travail convenu par le Groupe spécial (établissement de groupes de travail entre les sessions, etc.) ;
- besoin d'avis scientifique additionnel.

Le Groupe spécial doit convenir d'un document de projet sur la base du débat ci-dessus, qui sera soumis à la Commission à travers le Comité exécutif menant l'examen critique.

Point 5 de l'ordre du jour - Autres questions: Le Groupe spécial est invité à débattre les questions soulevées au Point 1.

Point 6 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session: Le Groupe spécial informera les dates et lieu provisoires de la prochaine session.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport: Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Groupe spécial adoptera le rapport de la première session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.